

**2011\_B293**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché -  
Marché relatif à la collecte des déchets ménagers et prestations associées pour la  
commune de Vitrolles - n°11M025**

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc PERRIN - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

**Excusé(e)s :**

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 21 JUILLET 2011**

Rapporteurs: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ  
Monsieur Jean-Marc PERRIN

**Objet: Autorisation de signer un marché - Marché relatif à la collecte des déchets ménager et prestations associées pour la commune de Vitrolles - N°11M025**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le marché 11M025 a pour objet les prestations de collecte des déchets ménagers et les prestations associées sur la commune de Vitrolles.  
Il comprend les prestations de collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables, des encombrants ménagers ainsi que de quelques prestations annexes.  
Ce marché est passé pour une durée de 4 ans.  
La date prévue pour le démarrage d'exécution des prestations est le 17 octobre 2011.

**Exposé des motifs :**

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 portant délégation au Bureau, et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres réunie le 24 juin 2011.

## Economie du marché

Le présent appel d'offres a pour objet de passer un marché de prestations de service pour assurer l'exploitation :

- collecte des ordures ménagères, ainsi que les activités qui sont liées à ce type de prestations de services, sur la commune de Vitrolles
- collecte sélective au porte à porte des déchets ménagers sur la commune de Vitrolles. La collecte sélective au porte à porte est réalisée en « bi-flux ». Le mode de collecte du verre reste en points d'apport volontaire sur l'ensemble de la commune et ne fait pas l'objet de prestation dans le présent marché.
- transport et vidage des gisements issus des collectes de déchets ménagers de la commune sur les sites indiqués par la collectivité et définis dans le CCTP (collecte traditionnelle et collecte sélective).
- collecte, du transport et vidage des encombrants tels que définis dans le CCTP (Système de rendez-vous téléphonique, ...).
- lavage / désinfection des récipients de collecte (collecte traditionnelle et collecte sélective) normés, appartenant à la CPA qui sont mis à disposition de la population sur des points de pré-collecte (bacs collectifs) tels que définis dans le CCTP.
- prestations occasionnelles, liées à l'activité de collecte des déchets ménagers et décrites dans le présent CCTP.
- suivi technico - administratif du marché comme décrit dans le présent CCTP.

Le montant du marché sera le résultat des prix unitaires indiqués dans le BPU multipliés par les quantités réellement exécutées. Des prestations complémentaires ponctuelles pourront être demandées au titulaire sur Bons de Commande dans la limite d'un seuil maximal de 300 000 € HT sur toute la durée du marché

Le marché sera conclu pour une durée d'environ 4 ans à compter de sa date de notification jusqu'au 28 juin 2015 inclus.

La période de préparation débute à compter du lendemain de la notification du marché pour une période de quatre semaines minimum.

Le marché ne présente aucune variante.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE : 20/04/2011

BOAMP : 20/04/2011

PROVENCE : 19/04/2011

Sur le profil acheteur achatpublic.com le : 15/04/2011

Un avis rectificatif a été adressé aux journaux et publié aux dates suivantes :

JOUE : 10/05/2011

BOAMP : 06/05/2011

PROVENCE : 10/05/2011

Sur le profil acheteur achatpublic.com le : 03/05/2011

Sur la base des critères pondérés suivants :

1 - Prix des prestations - coefficient 0.55

2 - Valeur technique - coefficient 0.45

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33 ; 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n° 11M025 relatif à « collecte des déchets ménagers et prestations associées pour la commune de Vitrolles » attribué à ONYX MEDITERRANEE pour un montant estimatif de **7 668 807,05€ HT pour la durée du marché.**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché -  
Marché relatif à la collecte des déchets ménagers et prestations associées pour la  
commune de Vitrolles - n°11M025**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au  
Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité  
le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAIN MASINI**



Acte rendu exécutoire par transmission  
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le **27 JUIL. 2011**